

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016 À 20H30**

**L'an deux mille seize,**

Le quatre février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**Absent :** Jean-Marie CHAZAL

**Procurations :**

Pierre VEZY à Christian GHEZ

Karine LATOS-MAINA à Axel FAIVRE

Michel MOREAU à Gilles STUDNIA

**Secrétaire de séance :** Christophe GOETHALS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h35.

A) Notes de Synthèse :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

**N° 2016-02/01 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2016**

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, par 24 voix pour et 4 voix contre,**

**PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire 2016 pour le budget principal et le budget annexe du service assainissement de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche,

**DIT** que le rapport sera transmis au Représentant de l'État dans le département et au Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre dont Saint-Nom-la-Bretèche est membre.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**N° 2016-02/02 : Participation financière à la rénovation et mise aux normes de sécurité du complexe sportif du collège de Feucherolles**

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, par 24 voix pour et 4 abstentions,**

**DÉCIDE** de participer financièrement aux travaux de rénovation et mise aux normes de sécurité du complexe sportif du collège de Feucherolles à hauteur de 24007 €.

**DIT** que les crédits étaient prévus au budget 2015 de la commune article 204 « subventions d'équipement versées » et ont été intégrés aux restes à réaliser 2015 repris au budget 2016.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ

ABSTENTIONS : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**N° 2016-02/03 : Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs-rattrapage d'amortissements frais d'étude extension JKM**

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget de la commune de St Nom la Bretèche, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 28031 « immobilisations corporelles – frais d'études » à hauteur de 38 285,25 € (rattrapage des amortissements 2013, 2014 et 2015 non enregistrés).

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe

SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**N° 2016-02/04 : Marché de maîtrise d'œuvre technique dans le cadre du réaménagement de voirie de la Route des Deux Croix (du carrefour Chemin de l'Abreuvoir au carrefour de la Rue des Platanes) et de la rue Charles de Gaulle**

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société SEGIC 7, Rue des Petits Ruisseaux 91370 VERRIERES LE BUISSON pour les opérations de réaménagement de la route des Deux Croix et de la rue Charles de Gaulle,

**PRÉCISE** que les rémunérations proposées par le bureau d'études sont les suivantes :

**Opération N° 1 : Aménagement de la Rue Charles de Gaulle**

Le taux de rémunération est fixé à 3.15%, pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 2 300 000€ HT, soit un montant de rémunération s'élevant à 72 450,00 € HT.

**Opération N° 2 : Aménagement de la Route des Deux Croix**

Le taux de rémunération est fixé à 7,23%, pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 360 000 € HT, soit un montant de rémunération s'élevant à 26 028,00 € HT.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**N° 2016-02/05: Modification des statuts de la C.C. Gally Mauldre : prise de la compétence L1425-1 (établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques) et précision sur la compétence transports scolaires**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**VALIDE** le transfert auprès de la CCGM de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques d'intérêt communautaire prévu au I de l'article L.1425-1,

**VALIDE** la modification du libellé de la compétence transports scolaires dans les statuts de la CCGM afin d'en exclure le transport lié aux sorties scolaires.

**APPROUVE** la modification des statuts :

- d'une part, au titre des compétences obligatoires, et plus particulièrement de l'aménagement de l'espace communautaire, la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :
  - l'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
  - l'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
  - la mise à disposition des infrastructures ou réseaux des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
  - l'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.
- d'autre part, la modification du libellé de la compétence transports scolaires au point 7 de l'article 2 comme suit : « gestion du transport scolaire maternel, primaire et secondaire, à l'exclusion du transport lié aux sorties scolaires ».

**DIT** que le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 2/12/2015 prend bien en compte la situation particulière de Saint Nom la Bretèche qui bénéficie de l'installation de la fibre optique financée par l'opérateur Orange sur son territoire et qu'il en sera tenu compte dans la répartition des charges afférentes aux frais de mise en œuvre de la fibre optique sur le territoire intercommunal.

**ONT VOTÉ POUR** : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVEY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**N° 2016-02/06 : Adhésion de la CCGM au syndicat mixte ouvert « Yvelines numériques »**

**RAPPORTEUR** : Monsieur LE MAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité, par **23 voix pour**, **1 abstention** et **4 voix contre**,

**DONNE SON ACCORD** à l'adhésion de la Communauté de communes Gally Mauldre au Syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques »,

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes Gally Mauldre une fois exécutoire.

**ONT VOTÉ POUR** : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel

MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ,

ABSTENTION : Muriel DEGAVRE

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

**N° 2016-02/07: Rapport de mutualisation de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM)**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**S'EXPRIME** sur le rapport de mutualisation des services entre la Communauté de Communes Gally Mauldre et les communes membres.

**PRECISE** que tous les avis, remarques, suggestions recensés par la Direction Générale seront soumis au Conseil communautaire afin de nourrir le débat et d'enrichir le rapport.

**N° 2016-02/08 : Répartition dérogatoire du FPIC au titre de 2016 – Délibération d'intention**

RAPPORTEUR : Monsieur Axel FAIVRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, par 24 voix pour et 4 voix contre,**

**DECLARE** son intention de décider une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2016.

**DECLARE** sa volonté que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2016, soit pris en charge par la Communauté de Communes Gally Mauldre (part EPCI et parts communales).

**DIT** que la présente délibération d'intention sera confirmée par une seconde délibération à adopter dans les deux mois suivant la notification du FPIC 2016 par le représentant de l'État dans le département.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Christian GHEZ, Agathe SCARDILI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Karine LATOS-MAINA représentée par Axel FAIVRE, Michel MOREAU représenté par Gilles STUDNIA, Capucine DESBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ,

ONT VOTÉ CONTRE : Manuelle WAJSBLAT, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

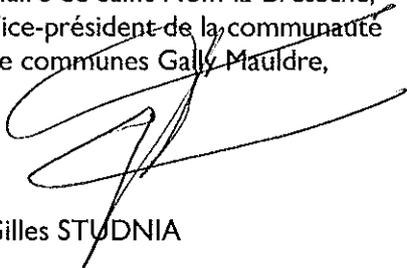
B) Questions diverses

La séance prend fin à 22h40.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 10 février 2016.

Affiché le 11 février 2016.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,  
Vice-président de la communauté  
de communes Gally Mauldre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles Studnia', written over the printed text of the official title.

Gilles STUDNIA